

XP-TC/Philippeville, le 10 mars 2023

VIROINVAL

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la 19^{ème} réunion de la CLDR

7 mars 2023 – Château communal

Présents :

- **Commune de Viroinval :**

M. Baudouin SCHELLEN, Président de la CLDR
M. Alain BOUVY, Conseiller communal
M. Pierre MATHYS, Conseiller communal
M. Jacques MONTY, Conseiller communal

- **Mesdames et Messieurs :**

<i>Jean-François BOURGUIGNON</i>	<i>Jean Pierre COPPENS</i>
<i>Paul CEULEMANS</i>	<i>Alain EUGENE</i>
<i>Barbara FIZAINÉ</i>	<i>Jean-Noël FONATINE</i>
<i>Pierre GILLES</i>	<i>Claude HENAUT</i>
<i>Jean Claude MACORS</i>	<i>Camille PIOTIN</i>
<i>Marie-Thérèse SCHILLINGS</i>	<i>René SIMON</i>

- **FRW :**

M. Thomas CONSTANT, Agent de développement
M. Xavier PAULY, Agent de développement

Excusés :

<i>M. Gaétan BERNARD</i>	<i>M. Jean-Marc DELIZEE</i>
<i>M. Joël JACQUET</i>	<i>M. Vincent LAROCHE</i>
<i>M. Wully MAZY</i>	<i>M. Marc METENS</i>
<i>M. Marc RICHEL</i>	<i>M. Joël SOYEZ</i>

1. Introduction

M. SCHELLEN introduit la réunion en remerciant les personnes présentes à cette 19^{ème} rencontre de la CLDR. Il cède la parole aux Agents de Développement de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour la présentation de l'ordre du jour de la réunion.

2. Approbation du PV de la réunion du 11 janvier 2023

Le PV de la réunion du 11 janvier 2023 est approuvé moyennant l'ajout d'un point sur l'avant-projet de la Salle l'Ardoisière à Oignies. Il est en effet signalé que le chauffage de la salle en utilisant du propane comme carburant risque d'être problématique vers 2050 si la décision d'interdiction de la Région wallonne se confirme. Cela sera transmis à l'auteur de projet.

Un membre signale aussi qu'il ne peut se prononcer sur l'approbation du fait qu'il n'était pas présent à la réunion du 11 janvier dernier.

3. Retour sur le Comité d'Accompagnement « Avant-Projet » pour le projet de la salle l'Ardoisière à Oignies

Les agents de la FRW commencent par un bref rétroacte de l'évolution du dossier depuis 2021 en présentant la Convention Faisabilité (promesse de subside) signée par Madame la Ministre Tellier en février 2021.

FP1.3 : Rénovation de la salle de l'Ardoisière en Maison Rurale Polyvalente à OIGNIES	Montant tvac	REGION WALLONNE		UREBA	FWB	COMMUNE	
			DGO3 - DR				
1. Démolition du bâtiment existant	41.250,00	80%	33.000,00			20%	8.250,00
2. Travaux de construction							
Travaux subventionné par le DR	663.300,00	80%	530.640,00			20%	132.660,00
Aménagement des abords	108.000,00	80%	86.400,00			20%	21.600,00
Travaux subventionnés par UREBA (indéterminé à ce stade)		65%		15%		20%	
Equipement de la MRP (indéterminé à ce stade)					50%	50%	
3 - Honoraires et coordination							
Tranche 1 (≤ 850.000)	37.450,00	80%	29.960,00			20%	7.490,00
Tranche 2 (> 850.000)	43.805,00	0%	0,00			100%	43.805,00
Tranche 3 (0% au-delà des 10% d'honoraires)	4.445,00	0%				100%	4.445,00
TOTAL EURO TVAC	898.250,00		680.000,00				218.250,00

Les montants des pouvoirs subsidiaires, autres que le développement rural, figurent dans le tableau à titre indicatif.

L'estimation du montant des travaux s'élevait alors à 898.250,00€, avec un subside de la Région Wallonne (DGO3-DR) qui sera plafonné au 680.000 € et une part communale de 218.250,00€.

- **Mars 2021** : présentation à la CLDR de l'Avant-Projet par l'INASEP (avec 2 options au niveau de la toiture).
- **Mai 2021** : définition de l'option à retenir par la CLDR.
Pour rappel, lors de la réunion du 11 mai 2021, la CLDR a choisi comme option la toiture à 2 pans.

L'auteur de projet (INASEP) s'est alors penché sur cette option. Cependant, avec l'augmentation du coût des matériaux courant les années 2021 et 2022, l'estimation du coût des travaux a augmenté de 898.250 € à 1.162.000 € avec une part communale qui s'élevait non plus à 218.250€ mais de l'ordre de 480.000€.

- **Avril 2022** : 1^{er} réunion Comité d'Accompagnement de l'Avant-Projet.
- **Été 2022** : volonté du Collège de revoir le coût du projet à la baisse afin qu'il puisse rentrer dans les montants repris dans la Convention-Faisabilité (898.250€). Il est alors demandé à l'auteur de revoir sa copie et de proposer un nouvel avant-projet.
- Le nouvel avant-projet de **janvier 2023** a été présenté au **Comité d'accompagnement du 8 février 2023** :



Ce nouvel avant-projet conserve bien la toiture à 2 pans. Afin de diminuer le coût estimé des travaux, la superficie du bâtiment a été revue à la baisse. La grande salle de +/- 160 m² pourra être séparée en plusieurs espaces de moindre superficie en utilisant les cloisons amovibles. Le couloir servira de desserte à la salle, aux sanitaires-douches, au bar, à l'espace de stockage et à la cuisine.

L'estimation du coût des travaux a bien été revue à la baisse, et s'élève à **932.226,35 € TVAC + frais d'honoraires (89.680,00 TVAC)**. Le montant total estimé s'élève donc à **1.021.906,35 € TVAC**. Le subside DR est plafonné à **680.000 €**, ce qui entraîne une part communale de **341.906,3 €**.

A l'heure actuelle (8 mars 2023), la commune est toujours dans l'attente de l'approbation officielle de cet avant-projet par l'Administration du Développement Rural.



Les prochaines étapes :

- **Approbation** du DR sur l'**avant-projet**.
- Une fois l'accord obtenu, l'INASEP se penchera sur le **dossier projet** comprenant le cahier des charges, les métrés et la demande de permis d'urbanisme (3 mois sont à compter pour la demande de permis).
- Enfin le **projet** devra être approuvé par le Ministre (la Convention-Réalisation sera alors rédigée et soumise au Conseil communal) avant la phase d'**adjudication** des travaux.

L'objectif actuel est toujours de pouvoir adjudger les travaux cette année et de débiter les travaux au début de l'année 2024. M. le Bourgmestre signale que l'architecte en charge du dossier se penche actuellement sur la demande de permis.

Un participant suggère que les ardoises (qui semblent en bon état) du bâtiment actuel qui sera démolit pourraient être utilisée pour la couverture d'autres éléments patrimoniaux de la Commune (à titre d'exemple, une chapelle est citée). M. le Bourgmestre prend note de la proposition tout en ajoutant qu'alors le démontage devrait alors être assuré par la main d'œuvre communale et qu'il faudra s'assurer de la possible réutilisation de ces ardoises par les entreprises chargées de travaux. C'est donc une proposition à creuser.

4. Rapport annuel 2022 sur l'ODR

Toute commune disposant d'au moins une convention DR est tenue de rédiger un rapport annuel. Ce rapport comporte 5 parties :

1. Rapport d'activité de la CLDR
2. Situation générale de l'ODR (état d'avancement des projets)
3. Avancement des projets en convention DR
4. Rapport comptable
5. Programmation dans les 3 ans

Concernant le bilan de la CLDR pour l'année écoulée, une réunion a été programmée en 2022.

La CLDR s'est en effet réunie le 17 février 2022 au Centre Culturel Action-Sud (en présence de 17 membres de la CLDR, une personne-relais de la Commune et 2 Agents de la FRW). A l'ordre du jour de cette réunion figuraient les points suivants :

1. Accueil
2. Approbation du PV de la CLDR du 11 mai 2021 (réunion en visioconférence)
3. Avancées sur le Projet de 1^{ère} demande de convention (Salle l'Ardoisière)
4. Nouvelle demande de convention – Salle Dothorpa à Dourbes
5. Rapport annuel 2021 sur l'Opération de Développement Rural :
 - a) Rapport d'activités 2021 de la CLDR
 - b) Etat d'avancement des projets figurant dans le PCDR
 - c) Projets à mettre en œuvre (en Développement Rural) dans les 3 prochaines années
6. Charte paysagère – Parc Naturel Viroin-Hermeton
7. Divers

La réunion se poursuit par le passage en revue des projets « réalisés » et « en cours » qui constituent le 1^{er} volet du rapport annuel intitulé « **situation générale** de l'Opération de Développement Rural ». Les AD de la FRW font état des avancées, lot par lot. M. le Bourgmestre apporte à l'occasion quelques précisions et répond aux questions des participants. Ces interventions figurent ci-dessous.

Pour le **lot 1**, le tableau suivant est utilisé en séance :

FP	Intitulé du projet	Evolutions 2022 (voire début 2023)	Commentaires des membres de la CLDR
1.1	Acquisition et aménagement de la salle Dotherpa en maison rurale à Dourbes	La commune est propriétaire du bâtiment- différentes réparations (toiture, électricité, chauffage, etc.) ont été réalisées en 2022. Réflexion quant à sa future rénovation lors de la réunion de la CLDR du 11/01/2023	/
1.3	Rénovation de la salle de l'Ardoisière en maison rurale à Oignies	20/04/2022 : Réunion du Comité d'Accompagnement "Avant-Projet" - Été 2022 : souhait du Collège de réduire le coût du projet --> Travail de l'INASEP à l'automne 2022	Il est demandé d'insister sur l'installation de citerne(s) de récupération d'eau de pluie dans le projet.

Pour le **lot 2**, les tableaux suivants sont utilisés en séance :

FP	Intitulé du projet	Evolutions 2022 (voire début 2023)	Commentaires des membres de la CLDR
2.1	Acquisition et valorisation de la gare de Treignes via le développement d'un projet communautaire	En cours de finalisation. Coopérative privée !	/
2.2	Chauffage par une chaufferie au bois du nouveau centre administratif, de l'école communale et du château Licot	Mise en œuvre en 2023.	/
2.5	Installation et rénovation de panneaux didactiques aux endroits stratégiques	Installation de différents panneaux "rando croquis" à des endroits stratégiques sur la commune + installation d'une table d'interprétation et une d'orientation sur le site des Abanets à Nismes.	/

2.6	Equiperment de lieux publics en Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	Achat d'une imprimante 3D disponible à l'administration communale	/
2.7	Développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux	Abandon de la collaboration avec l'AIEG. Une étude pour le placement de panneaux photovoltaïques au musée de Nismes (toiture fibrociment en mauvais état - donc annulé). Par contre installation à la crèche communale à Olloy et au foot de Nismes.	Il s'agit d'une étude pour le placement de panneaux photovoltaïques au cinéma de Nismes (le Chaplin) et non sur la toiture du musée.
2.9	Création d'une maison rurale à Vierves	La commune est en cours de négociation pour l'achat d'un chalet à Vierves	<p>Une estimation financière du bien a été effectuée par une société immobilière et s'élève à 180.000 €, or le propriétaire souhaite en obtenir +/- 235.000 €.</p> <p>Il est signalé qu'un traitement contre le mэрule a été effectué dans le passé et qu'avant tout achat par la commune, un état des lieux avec la preuve de l'intervention contre ce champignon sera demandé (certificat « mэрule »). Le site se trouve en « Services publics et équipements communautaires » au Plan de Secteur : il ne représente que peu d'intérêt pour un potentiel acquéreur privé. Son accès compliqué et la configuration en cul-de-sac sont aussi à considérer pour en estimer la valeur.</p>

Pour le **lot 3**, les tableaux suivants sont utilisés en séance :

FP	Intitulé du projet	Evolutions 2022 (voire début 2023)	Commentaires des membres de la CLDR
3.1	Renforcement de l'offre de transport en commun dans tous les villages	Réflexions avec l'OCBM, Charleroi métropole, MobilEsem, TECs : -> ligne Couvin-Viroinval-Roly-Philippeville-Namur -> ligne Couvin-Dinant	La ligne Couvin-Dinant serait « structurante » ce qui implique la mise en place d'un seul arrêt par commune. Cependant, la Commune tente d'obtenir 2 arrêts : 1 à Nismes et 1 second à Treignes. Cette nouvelle offre ne doit pas déforcer l'offre existante pour la Commune (ligne <i>express</i> vers Namur). Un participant émet le souhait d'une offre plus large (en soirée) pour les activités du Centre Culturel. Ce n'est pas la tendance, mais M. le Bourgmestre en prend note. Il est ajouté que le Parc National peut aussi représenter un enjeu de mobilité non-négligeable pour le futur de l'offre de transport en commun.
3.5	Aménagement d'une plaine de jeux/espace multisport à Dourbes	Réalisé en 2022 !	/
3.7	Promouvoir les jardins communautaires	Le site de Treignes n'existe plus, par contre actif à Le Mesnil derrière le presbytère	Il est ajouté qu'une initiative du genre (gérée par le Parc Naturel) existe à Nismes près de la scierie du fourneau. A Olloy, un propriétaire privé (voisin du Codef) met en place un projet similaire.
3.8	Equiper la commune d'un site de baignade	Souhait de la maison des jeunes de Nismes d'installation d'un Skate Parc/Pump Track + aire de détente (avec barbecue) sur le site de l'ancienne piscine. Un dossier de subvention InfraSport sera déposé prochainement. Une collaboration avec les maisons de jeunes des communes voisines et le Relais de Verlaine est en réflexion.	Une firme française a été contactée pour estimer le coût d'un tel projet, mais il n'y a pas encore eu de retour précis, vu la charge de travail rencontrée par cette firme.

3.11	Diversifier l'offre en randonnées et balades	Lien avec la fiche projet 2.5, des panneaux et tables (orientation et interprétation) ont été installés sur le site des Abanets à Nismes. Ouverture de nouveaux tronçons (collaboration avec l'ASBL ICARE - Réseau Points Nœuds - Traversée du Pays de Chimay - etc.)	Le Parc National œuvrera aussi à cette diversification. Tout comme la Maison du Tourisme ou encore le GAL. Le tout est d'assurer une cohérence entre les initiatives. Il est souligné que l'entretien de l'existant n'est pas à négliger. Tout signallement de souci peut être adressé à l'Office de Tourisme ou à l'ASBL ICARE qui réagira rapidement.
3.14	Rénovation du site du mirador à Mazée	3 sites d'installation sont prévus dans les projets rentrés par le Parc National (Mazée, Dourbes et Vierves)	L'initiative concernera désormais les 5 communes du nouveau Parc National. Cette démarche supracommunale se concrétisera fin 2024 voire en 2025.
3.17	Mise en place de sentiers pédestres entre la gare de Nismes et la gare de Mariembourg	Liaison possible entre la gare de Nismes et la gare de Mariembourg (ASBL ICARE)	Ce sentier a été ouvert suite aux travaux de l'ASBL ICARE qui a pu retrouver un ancien tracé en prolongement du sentier <i>Walphy</i> . Le pont du chemin de fer permet de traverser l'Eau Blanche.
3.18	Recourir aux placements d'équipements divers et à une signalisation efficace pour une meilleure sécurité routière	En cours de rédaction des arrêtés modifiant la mobilité dans les villages de l'entité (changements de priorités de droite, signalisation, etc.)	Le retour de l'agent communal en charge du dossier permettra des concrétisations prochaines. A titre d'exemple, il est cité le prochain passage complet du village de Dourbes à la règle de la priorité de droite ou la mise en place de chicanes pour ce même village. Divers « points noirs » sont évoqués. Commentaire est formulé quant à la différence entre ressenti et mesure.
3.19	Aménagement du cœur de village de Oignies	Réflexion projet INTEREG - mise à disposition de 13 vélos électriques partagés - Utilisation transfrontalière	La question de la future gestion de ces vélos est posée. C'est actuellement en réflexion. Aucune décision n'est prise.
3.20	Meilleure promotion de l'artisanat	Poursuite de l'organisation des marchés de producteurs locaux - relance mars 2023	/

3.22	Mise à disposition d'une infrastructure pour le lancement d'entreprises de services et indépendants – ruche d'entreprises	Proposition de mise à disposition d'un studio vidéo, photo au cinéma de Nismes. Des "clips" vidéo de mise en valeur des commerces présents sur la commune est en réflexion.	Le but est de mettre en valeur les commerces, mais aussi les artistes locaux. Des formations de clips vidéo avec montage ont déjà été données à 8 personnes.
3.24	Création d'une confrérie liée aux producteurs de la commune	Dans le cadre du Parc National prochainement.	/
3.27	Conception d'un permis de pêche permettant de pêcher sur tout le parcours du Viroin	Le nouveau fonctionnement se poursuit positivement.	Ce projet n'a pas vraiment connu d'avancées en 2022. C'est la poursuite du « nouveau fonctionnement » à Treignes et Vierves qui est concernée. Il est illusoire d'imaginer un permis de pêche sur tout le cours du Viroin.
3.29	Remise en état des anciennes ardoisières	Considérations à travers le projet 1.3 (Salle l'Ardoisière)	Le <i>Gascot</i> a créé un espace mémoriel à la place du Baty à Oignies.
3.33	Mise en place de mérites (autres que ceux destinés aux associations sportives)	Cérémonie en avril 2022 et programmée pour 2023.	/
3.35	Rendre accessibles et visibles les bois communaux comme zones de jeux	Des réflexions sont en cours via le Parc National.	Il s'agit de formaliser l'aire de jeux utilisée à proximité du Relais Verlaine avec le concours du DNF.
3.38	Placement et remplacement de bancs et poubelles aux endroits spécifiques	Mettre en avant la réorganisation via l'asbl ICARE	La réorganisation est le terme primordial : l'idée est de placer moins de poubelles à l'extérieur des villages. Les randonneurs repartent avec leurs propres déchets.

3.41	Entretien du site de Maisselle à Dourbes pour les activités d'alpinisme	Contacts avec l'équivalent du club Alpin néerlandophone qui souhaite revaloriser le site.	Cette association exploite déjà le site de la carrière prospère à Olloy. Ce qui permet de sécuriser l'endroit (vérification des voies, des pitons...). Pas de nouvelle récente. Le site de Dourbes connaît une activité d'alpinisme mais sans la moindre officialisation.
3.42	Ouverture d'une piste cyclable entre Oignies et Fumay	Site remis en état en 2022	Une conduite d'eau est actuellement en surface le long de la piste cyclable. Cette situation est temporaire et liée à une pénurie d'eau fin 2022. La situation est amenée à évoluer à ce niveau.
3.50	Construction ou réaménagement de salles communales avec mise en place d'une gestion rigoureuse et de locaux pour les associations – Salle A. Masson à Mazée	Investissements annuels dans le mobilier des salles communales	Il s'agit d'investissement en bon père de famille pour l'utilisation des salles. Pas d'intervention conséquente comme le placement de matériels de sonorisation ou d'éclairage.
3.51	Construction ou réaménagement de salles communales avec mise en place d'une gestion rigoureuse et de locaux pour les associations – Salle « Union Fraternelle » de Treignes	Investissements annuels dans le mobilier des salles communales	Idem FP 3.50

3.52	Construction ou réaménagement de salles communales avec mise en place d'une gestion rigoureuse et de locaux pour les associations – Local pour les Jeunes à Treignes	Investissements annuels dans le mobilier des salles communales	Idem FP 3.50
3.53	Construction ou réaménagement de salles communales avec mise en place d'une gestion rigoureuse et de locaux pour les associations – Local pour les Jeunes à Mazée	Investissements annuels dans le mobilier des salles communales	Idem FP 3.50
3.54	Construction ou réaménagement de salles communales avec mise en place d'une gestion rigoureuse et de locaux pour les associations – Local pour la Jeunesse de Oignies	Investissements annuels dans le mobilier des salles communales	Idem FP 3.50
3.62	Restauration du vieux pont de Treignes	Travaux effectués. Communications de la Commune auprès des villageois durant les travaux.	/

3.63	Entretien de l'ancienne école de Vierves	Travaux en toiture effectués en 2022	À corriger, c'est l'école de Treignes qui a connu de tels travaux.
3.64	Organisation de rencontres « grands-parents/élèves » dans les écoles et d'ateliers permettant de transmettre le savoir de nos aînés	Réflexions dans le cadre de VADA (ville amie des aînés) quant à l'organisation de ce type de rencontre	Dans le cadre du carnaval de Nismes, les résidents de la Maison de Repos ont été associés aux plus jeunes dans les festivités. Lors de l'inauguration du clocher de l'église de Nismes, jeunes et résidents de la Maison de Repos ont déposés une <i>valise temporelle</i> qui sera ouverte dans 30 ans.

À propos de la **priorisation à 3 ans**, il est proposé de s'en tenir aux décisions prises par la CLDR le 17 février 2022, à savoir la mise en œuvre successive des projets 1.1, 1.2 et 1.4 :

- Acquisition et aménagement de la **salle Dothorpa** en maison rurale à **Dourbes**
- Construction d'une **maison rurale** avec aménagement des abords à **Olloy**
- Aménagement du **cœur de village** de **Nismes** (phasé)

Les participants sont informés du fonctionnement de la salle *Patria* à Olloy. Cette salle pour laquelle la Commune dispose d'un bail emphytéotique est mise à disposition des associations et des villageois, avec des charges « classiques » pour la Commune.

5. Divers

Un point non repris dans l'ordre du jour de la réunion concerne les avancées concernant la Salle Dotherpa à Dourbes. Faisant suite à la réunion du 11 mai 2021, les membres de la CLDR souhaitaient « activer » la fiche projet 1.1 intitulée « Aménagement de la salle Dotherpa en Maison rurale à Dourbes ».

Extrait du PV :

Ces échanges très constructifs permettent d'établir que la CLDR souhaite que la Commune sollicite prochainement une nouvelle demande de Convention-Faisabilité pour l'aménagement de la salle Dotherpa en maison rurale à Dourbes.

Cette demande avait été réitérée lors de la précédente réunion de la CLDR en janvier 2023.

Afin d'organiser une réunion de demande de convention faisabilité pour ce projet, la fiche projet initiale (reprise dans le PCDR) devait être actualisée. Ci-dessous voici les grandes lignes de cette actualisation ainsi que la nouvelle estimation financière pour le coût des travaux :

- La rénovation de la salle inclut une **remise aux normes actuelles** (Performance Energétique des Bâtiments, la prévention incendie, accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, isolation acoustique, thermique, la présence de citerne pour la récupération de l'eau de pluie, d'espace de parcage pour les vélos, etc.)
- La Fiche-Projet prévoit de **conserver** uniquement les **murs principaux en pierre, la structure portante** ainsi que le gabarit du bâtiment et **créer** une **extension** vers le jardin sur un niveau de manière à **augmenter** la **surface** du bâtiment. La **toiture** sera intégralement **remplacée et isolée**.
- La fiche-projet n°2.7 permettra d'évaluer l'intérêt d'**intégrer des panneaux photovoltaïques ou non en toiture**. Dans l'affirmative, l'option électrique serait à envisager pour les techniques spéciales HVAC (chauffage-ventilation).
- Les aménagements comprennent également **l'équipement de la cuisine et du bar**, ainsi que **l'installation d'une scénette amovible**. Tenant compte de la différence de niveau entre la salle et le parking, une plateforme élévatrice permettra de garantir l'accès aux PMR.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase	517.500 €	20% part communale soit
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)	48.000 €	136.851 €
- TVA	118.755 €	80% DGO3 soit 547.404 €
- Total (TFC)	684.255 €	

Les participants sont satisfaits de la présentation qui leur est faite. Ils se montrent enthousiastes de voir ce projet initié. Plusieurs étapes devront encore être franchies, mais le processus est en cours. Il est possible de l'appréhender comme suit :

- ✓ Avis de la CLDR sur la demande de Convention : effectué → PV du 11 mai 2021, du 11 janvier 2023 et du 7 mars 2023
- ☐ Délibération du Collège décidant de solliciter une Convention : à venir

- ✓ Actualisation de la FP par les Services communaux : Fait
- ✓ **Avis favorable de la CLDR sur la FP actualisée : réunion du 7 mars 2023**
- Réunion de Coordination pour demande de Convention → fin avril
- Approbation du PV de la réunion de Coordination → mi-mai
- Rédaction du rapport de l'Administration (SPW-DGO3) → courant mai
- Rédaction par l'Administration (SPW-DGO3) du projet de Convention → pour la fin mai
- Délibération du Conseil → début juin

Ce calendrier permet ainsi de respecter le délai du 15 septembre pour le dépôt du dossier au Cabinet de la Ministre Tellier.

5. Clôture

M. le Bourgmestre clôture la séance et remercie une nouvelle fois les participants.

Pour la Commune,

Baudouin SCHELLEN,
Bourgmestre

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Thomas CONSTANT – Xavier PAULY,
Agents de Développement